

Informations sur votre examen : le scanner

Qu'est-ce qu'un scanner ?

Le scanner est un examen qui utilise les rayons X. Son principe consiste à réaliser des images en coupes fines de votre corps grâce au tube de rayons X et à un système informatique. Selon les indications, un produit de contraste iodé est utilisé pour compléter l'examen. La demande d'examen est obligatoire pour réaliser celui-ci.

Scanner et Rayons X : Irradiation?

En matière d'irradiation des patients, aucun risque n'a pu être démontré chez les patients compte tenu des faibles doses utilisées et des précautions prises pour limiter au strict minimum la zone examinée. L'irradiation actuelle est maîtrisée et surveillée à travers différentes évaluations des doses délivrées. Toutefois, pour les femmes enceintes, des précautions doivent être prises systématiquement : c'est pourquoi il est important de signaler si vous pouvez l'être.

Quels produits utilise-t-on et que ressentirez-vous ?

Des produits iodés, opaques aux rayons X, seront utilisés. Le type de ces produits et leurs modalités d'administration seront adaptés à votre cas par le médecin radiologue. Ce choix dépendra notamment des informations sur votre état de santé que vous aurez données avant l'examen. Vous ne ressentirez aucune douleur dans l'immense majorité des cas. Cependant, en cas d'injection intraveineuse, il n'est pas rare de ressentir une sensation de chaleur au moment de l'injection.

Pour qui et pourquoi un dosage de créatinémie ?

La créatinémie est la quantité de créatine présente dans le sang.

Dès que son taux augmente anormalement, cela signifie que la fonction rénale n'est plus suffisante. Le dosage de la créatinine permet ainsi indirectement d'évaluer le bon fonctionnement des reins. Ce dosage, datant de moins de trois mois, est donc demandé pour les personnes de plus de 75 ans, pour les personnes insuffisantes rénales, insuffisantes cardiaque ou diabétiques afin de ne pas risquer une toxicité de ce produit en cas de mauvaise élimination rénale.

Y a-t-il des risques liés à l'injection ?

L'injection est un acte très courant, habituellement parfaitement toléré. Cependant, comme pour n'importe quel médicament, des effets indésirables rares peuvent survenir. L'injection de produit iodé peut entraîner une réaction d'intolérance. Ces réactions imprévisibles sont plus fréquentes chez les patients ayant déjà eu une injection mal tolérée d'un de ces produits ou ayant des antécédents allergiques. Elles sont généralement transitoires et sans gravité. Les complications réellement graves sont en fait rarissimes.

Quelles sont les contre-indications à une injection de produit de contraste ?

- L'insuffisance rénale
- En cas de passé d'allergie grave, en particulier d'antécédent d'accident type œdème du visage (type Quincke) ou urticaire géant, après une injection au cours d'un précédent examen radiologique, un test allergique doit être réalisé afin de déterminer les produits autorisés pour l'injection. Cependant, ce n'est pas parce que vous ne supportez pas les huitres ou les fraises que vous êtes plus à risque de faire une allergie.

Pourquoi ai-je besoin d'une injection alors que cela n'est pas précisé sur l'ordonnance ?

C'est votre médecin radiologue qui évaluera, en l'absence de contre-indication la nécessité d'une injection. Cela dépend donc de ce que l'on cherche, de l'indication de votre examen...

Quand aurez-vous les résultats ?

Les images doivent être ensuite reconstruites sur ordinateur puis analysées par le médecin radiologue. L'examen sera systématiquement soumis à une relecture par un autre médecin sénior. Le compte-rendu écrit et le CD de l'examen seront disponibles dans les 72 heures (jours ouvrés de 8h30 à 17h30). Il ne sera pas établi de duplicata sauf à la demande du médecin prescripteur. Il n'est pas possible d'envoyer les résultats à votre domicile ou chez votre médecin traitant

Pourquoi je ne peux pas faire mon examen si je suis enceinte ?

Si vous êtes enceinte les rayons X doivent être évités au maximum afin de limiter l'exposition du fœtus. Un scanner peut toutefois être prescrit par votre médecin dans des cas très précis, en particulier pour évaluer la taille du bassin dans le dernier trimestre avant accouchement pour aider le gynécologue-obstétricien dans son choix entre un accouchement par voie basse ou une césarienne. C'est une pelvimétrie ou pelviscanner et il sera réalisé avec de très basses doses de rayon. Dans les autres cas cela doit être discuté au cas par cas. Si vous êtes peut être enceinte, ou dans le doute vous devez le préciser à l'équipe médicale avant l'examen.

J'allaite mon enfant. L'injection de produit de contraste est-elle possible ?

L'injection de produit de contraste est possible. Cependant, si vous allaitez votre enfant, veuillez l'indiquer aux manipulateurs en électroradiologie vous prenant en charge pour votre examen. Ils vous indiqueront la conduite à tenir.

Est-ce que l'examen est douloureux ?

NON. Le passage dans le scanner est complètement indolore, c'est comme se faire prendre en photo.

Dois-je être à jeun ?

NON. Aujourd'hui, pour réaliser un scanner, il n'est pas nécessaire d'être à jeun.

Dois-je reporter mon examen si j'ai mes règles ?

Non, cela ne gêne en rien l'interprétation du scanner.

Pourquoi des personnes arrivées après moi passent avant moi ?

Notre salle d'attente est commune pour tous types d'examens. Les personnes sont donc avant tout appelées en fonction de l'examen pour lequel elles viennent. De plus, certains patients sont attendus en situations d'urgence vitale. Ceci explique la nécessité d'intercaler ces patients entre deux rendez-vous et donc la prise de retard sur le planning d'origine. Veuillez nous excuser pour l'attente occasionnée. Merci de votre compréhension.

Puis je conduire après mon examen ?

OUI. Vous serez tout à fait en état de conduire après votre examen, sauf dans le cas d'arthro – scanner (scanner avec injection dans une articulation) ou il vaut mieux éviter car l'articulation est un peu sensible pendant quelques heures.